

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie



GTT annonce l'enregistrement de son document de base par l'Autorité des marchés financiers

Le 16 décembre 2013 – GTT (Gaztransport & Technigaz), leader mondial des systèmes de confinement à membranes cryogéniques utilisés dans l'industrie navale pour le transport du GNL*, annonce l'enregistrement le 13 décembre 2013 de son document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.13-052.

L'enregistrement du document de base constitue la première étape du processus d'introduction en bourse de la société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris qui sera conduit sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

Philippe Berterottière, Président-Directeur Général de GTT, a déclaré : « *Ce projet d'introduction en bourse offrira à GTT une visibilité accrue et une impulsion supplémentaire à sa dynamique de développement. Nous sommes très heureux d'associer de nouveaux actionnaires à notre croissance dans les secteurs-clés du transport du GNL et dans le développement de nouvelles technologies industrielles innovantes pour nos clients.* »

Le document de base est disponible sans frais auprès de GTT, 1 route de Versailles, 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, ainsi que sur les sites internet de GTT (www.gtt.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base visé par l'AMF.

(*) Gaz Naturel Liquéfié

A propos de GTT :

GTT (Gaztransport & Technigaz) est le leader mondial de la conception de systèmes de confinement à membranes cryogéniques utilisés dans l'industrie navale pour le transport du GNL. Depuis plus de 50 ans, GTT propose à ses clients des technologies leur permettant d'optimiser l'espace de stockage et de réduire les coûts de construction et d'exploitation des navires ou des réservoirs équipés de ces systèmes. GTT intervient sur quatre secteurs : la construction de méthaniers, de FPSO (unités flottantes de production, stockage et déchargement du GNL), de FSRU (unités flottantes de stockage et de regazéification du GNL) et de réservoirs terrestres.

Au 30 septembre 2013, les technologies de GTT équipaient 69% de la flotte des méthaniers et devaient équiper, à la même date, 93% des méthaniers commandés.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013, GTT a réalisé un chiffre d'affaires de 156,9 millions d'euros. Au 30 septembre 2013, la société employait 344 collaborateurs.

Contacts

GTT : information-financiere@gtt.fr

Brunswick : Marie-Laurence Bouchon

Tél. : 00 33 (0)1 53 96 83 83

Email : mbouchon@brunswickgroup.com

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à GTT ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une sollicitation d'offre de vente ou de souscription d'actions ou d'autres titres financiers de GTT imposant l'établissement d'un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la directive 2010/73/UE du 24 novembre 2010 dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

L'offre au public sera ouverte uniquement en France après la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur un prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. Dans les Etats membres autres que la France, ce communiqué de presse et toute offre éventuelle sont destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute disposition prise en application de cette directive par l'Etat membre concerné.

Ce communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays. Les actions de GTT n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes, vendues, cédées ou transférées de quelque manière que ce soit aux Etats-Unis d'Amérique, sauf après enregistrement ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Ce document ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Au Royaume-Uni, ce document ne peut être distribué qu'aux personnes qui (i) sont des « investments professionnels » au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'Ordonnance) ; ou (ii) sont des « high net worth entities » et toute autre personne à qui ce document peut être légalement communiqué conformément à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) sont ci-après dénommées les « Personnes Habilitées »). Au Royaume-Uni, les titres financiers de GTT décrits dans le présent document, sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit

s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation ou être sujet à des restrictions en vertu des dispositions légales en vigueur dans ces pays. Ce communiqué de presse ne doit pas être publié transmis ou distribué directement ou indirectement dans de tels pays. Aucune copie de ce communiqué de presse n'est et ne doit être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.